

Présents : **BIGLIA** Jean-Paul, Maire, **BONNARD** Paul, **BABOLAT** Coraline, **GIRAUD** Sylvain, **JOUX** Alexandre
JACQUEMIN Emilie, **DURAND** Maël et **LASSEIGNE** Paul.

Excusés : **JANIN** Éric,

Secrétaire : Madame **JACQUEMIN** Emilie a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal adopte le dernier compte rendu.

1. Virement de crédit

Monsieur le maire, informe le Conseil Municipal qu'au vue de la situation budgétaire. Il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le virement de crédit indiqué ci-dessous :

| | INTITULE DES COMPTES | DEPENSES | RECETTES |
|--|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| En Fonctionnement Budget Eau | | | |
| 673 | Titres annulés | - 148,58 € | |
| 678 | Autres charges exceptionnelles | + 148,58 € | |
| En Investissement Budget Assainissement | | | |
| 2313 | Constructions | - 14,77 € | |
| 1641 | Emprunts en euro | + 14,77 € | |

2. Achat terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux effectués rue de l'école pour créer la route aucun acte et dédommagement n'avait été effectué.

Mme Valencia Claude avait cédé à la Commune de Lompnas 68 m2 de la parcelle AB204p2. La commune lui propose 61,20 € et prend en charge les frais d'acte.

M Bonnard Paul avait cédé à la Commune de Lompnas 39 m2 de la parcelle AB205p2. La commune lui propose 35,10 € et prend en charge les frais d'acte.

Le conseil municipal valide le devis du cabinet Richard Meulien de Lagnieu pour un montant de 1282,80 € afin de saisir les actes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ACCEPTE de confier l'acte administratif au cabinet Richard Meulien de Lagnieu AUTORISE Monsieur le Maire et M. Paul Lasseigne à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Questions diverses

a) Point travaux d'eau

Les travaux ont pris du retard suite aux intempéries.

b) Bulletin Municipal

Un mail a été envoyé aux référents de chaque association afin de faire figurer un article. Le bulletin municipal sera édité et distribué en janvier.